

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 2017

Lemercrèdi 6 décembre 2017 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, LECAT François, RAYMUNDIE Raymonde, MORIN Stéphane, COSNARD Pierre, adjoints, CANTREL Grégory, LANGUILLET Marc, LECOILLARD Mickaël, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme COURTILLET Jennifer à M. COSNARD Pierre
- Mme BENARD Magalie à M. CANTREL Grégory
- Mme L'HERMITTE Muriel à M. BRUNET Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

M. MAUTALENT Hantza été nommé secrétaire de séance.

En ouverture de séance, M. le maire sollicite l'autorisation du conseil Municipal afin d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Cadeau de naissance pour le fils de M. DUFOUR Mickaël
- Etat d'avancement du dossier LNPN (Ligne nouvelle Paris Normandie) à la demande de Mme MORIN Isabelle

Le conseil Municipal n'y voit aucune objection.

Lecture et approbation des comptes-rendus des séances des 8 et 21 novembre 2017.

Mme MORIN souhaite que soit précisé, sur le compte-rendu du 21 novembre 2017, qu'elle ne connaît les acquéreurs du terrain des prés que professionnellement.

### **1) Organisation du CLSH de février 2018 et modification du planning des sessions 2018**

La parole est donnée à M. LECAT.

M. LECAT rappelle que le centre de loisirs sera ouvert du 26 février 2018 au 2 mars 2018.

La commission propose les sorties suivantes :

- Laser Games de Rouen pour les 7/12 ans le 27 février 2018,
- Woupi aux Docks 76 pour les 4/6 ans le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Un atelier « cuisine » sera organisé pour les autres groupes durant ces sorties.

Le transport sera assuré en bus par les lignes régulières.

Les tarifs seront, comme préalablement fixés par le conseil Municipal :

- 70 € la semaine par enfant pour les Vespaliens et 16 € la journée,
- 75 € la semaine par enfant pour les extérieurs et 18 € la journée.

Le recrutement des agents pour l'encadrement sera effectué en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Les autres modalités restent inchangées.

Concernant la session du Printemps 2018, les dates des vacances scolaires ayant été modifiées, la commission propose d'ouvrir le centre du jeudi 26 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018 (soit 6 jours au lieu de 5).

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte les propositions de la commission à l'unanimité.

## **2) Régie salle Wapalleria / Modification**

M. le maire explique que le régisseur, M. DUFOUR, sous couvert de Mme TEMPLEMENT, trésorière, a été contraint de percevoir la somme de 219 € en numéraire faute d'autres moyens de paiement pour les locataires.

Les locataires se sont acquittés de cette somme après avoir emmené une table de la salle appartenant à la Commune.

M. le maire rappelle que la régie de recettes, dans le cadre des locations, ne prévoit comme moyens de paiement que la carte bancaire et le chèque par mesure de sécurité.

Toutefois, il pense qu'il est préférable d'ajouter la possibilité d'encaisser du numéraire à titre exceptionnel dans ce genre de situation pour éviter les impayés.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition, la régie sera modifiée en ce sens.

## **3) Cadeau de naissance Tao DUFOUR**

M. le maire signale que M. DUFOUR Mickaël, agent technique, est papa d'un garçon, Tao, depuis le 3 novembre 2017. A cette occasion, M. le maire suggère de lui offrir un bon d'achat d'une valeur de 150 € à prendre dans un magasin spécialisé pour enfants. Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, un bon d'achat de 150 € valable dans le magasin « BEBE 9 » de Barentin lui sera remis. Cette dépense sera imputée au compte 6232 du budget 2017 ou 2018 (suivant la date de réception de la facture correspondante).

## **4) BP 2017 / décision modificative**

M. le maire fait part de l'arrêté 39/2017 de dépenses imprévues.

Un transfert de crédits a été opéré du c/022 au c/61413 pour la somme de 2 100 €, suite à un dépassement du chapitre 012.

## **5) Ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN)**

M. le maire donne la parole à Mme MORIN qui a souhaité que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Mme MORIN rappelle que le Comité de pilotage (COFIL) a retenu le tracé Est C depuis le 26 octobre 2017 et s'étonne que M. BOUILLON, député, n'ait toujours pas réuni le collectif pour proposer des actions s'opposant à cette décision.

Mme MORIN pense qu'il faut agir avant la fin de l'année 2017.

M. BRUNET signale qu'avec M. NIEL, maire de ST JEAN DU CARDONNAY, une demande par mail a été faite en ce sens auprès de M. BOUILLON, député, et M. COUTEY, conseiller départemental, début novembre 2017. La seule réponse obtenue à ce jour émane de M. COUTEY disant qu'ils en avaient bien pris note, que le collectif allait prochainement être réuni mais que le planning de M. BOUILLON était surchargé. Or, aucune nouvelle information n'a pour le moment été reçue.

M. BRUNET pense qu'il faut dès maintenant se rapprocher des responsables de SNCF Réseau afin d'obtenir dans les meilleurs délais un tracé plus précis et connaître les traversées de l'autoroute.

Mme MORIN ne partage pas cette suggestion qui semble valider le tracé Est C. M. BRUNET rétorque qu'il est peu probable que la proposition du COPIL ne soit pas entérinée par Mme BORN, ministre des transports, toutefois il n'envisage pas d'action sans le collectif.

Mme MORIN et M. LECAT soulignent qu'il aurait été opportun de faire un courrier à M. HULOT, ministre de l'environnement, comme cela avait été fait précédemment à Mme ROYAL. Ce point avait d'ailleurs été évoqué avec M. BOUILLON lors de sa venue au repas des aînés.

M. LECOILLARD pense qu'il faut rester vigilant même si le COPIL a retenu le tracé Est C, l'Ouest peut encore ressurgir.

Un débat s'installe au sein de l'assemblée. Après divers échanges, il est demandé à M. BRUNET de réunir au plus vite, sans attendre la prochaine réunion du collectif, tous les maires des Communes concernées par le tracé Est C, et ce, afin de connaître leurs opinions et réfléchir ensemble à la suite qu'il convient de donner. M. BRUNET se charge d'organiser cette réunion et en tiendra informé M. BOUILLON.

## **6) Questions diverses**

→ M. COSNARD signale que la prochaine sortie des participants au concours des maisons et jardins fleuris se déroulera le 27 mai 2018.

Il informe le conseil Municipal des modifications souhaitées par la commission « environnement » concernant les prix remis aux lauréats du concours 2018 à savoir bons d'achat de 60 € pour les 3 premiers du classement, de 50 € pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, et 40 € jusqu'au 9<sup>e</sup>.

M. LANGUILLET souligne la création de jolis massifs à l'entrée de la salle polyvalente.

M. COSNARD ajoute qu'une vitrine extérieure a été installée au gymnase.

→ M. BRUNET fait part de la prochaine réunion de la commission « bulletin » le 13 décembre 2017.

→ M. BRUNET signale que l'installation du nouveau columbarium est en cours.

→ M. BRUNET et M. LECAT font part de la distribution du questionnaire concernant les rythmes scolaires à la rentrée 2018 aux parents d'élèves. Les réponses sont attendues pour le 15 décembre.

M. BRUNET donne lecture des avis émis par les équipes enseignantes de Montigny et La Vaupalière.

En conclusion, sur Montigny, le maintien des 4.5 jours est retenu ; considérant l'âge des enfants sur Montigny les activités périscolaires permettent un meilleur apprentissage et les enfants sont plus concentrés le matin.

Sur la Vaupalière, les enfants étant très jeunes, le retour aux 4 jours est privilégié pour permettre aux enfants une coupure dans la semaine, le rythme des 4.5 jours étant trop fatigant pour les plus petits.

M. LECOILLARD pense qu'en cas de maintien des 4.5 jours, il peut être envisagé de regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée.

Mme MORIN et M. LECAT ne partagent pas cet avis qui remet en cause l'utilité des activités périscolaires.

Ce point sera revu après étude des avis des parents.

→ M. MAUTAIENT souhaite qu'un porte-vélos ainsi qu'une table de ping-pong en dur soient installés à la salle polyvalente.

→ M. MAUTAIENT interroge M. le maire sur l'installation du distributeur de légumes. M. le maire répond que le projet présenté ne se fera pas du fait du désistement de l'un des associés.

→ M. MORIN demande à M. BRUNET de solliciter auprès de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin le planning d'installation du haut débit.

→ M. MORIN interroge M. le maire sur le retour des enseignantes concernant les esquisses du groupe scolaire. Les projets 1 et 2 bis présentés par CICLOP ont été retenus.

M. MORIN suggère de programmer une réunion de travail début janvier 2018 pour en discuter.

Mme MORIN demande à M. BRUNET s'il a pris contact avec Mme TEMPLEMENT, trésorière, concernant les possibilités financières de la Commune. M. BRUNET répond qu'il la rencontrera au moment du budget 2018.

→ M. MORIN évoque l'éclairage dans les « Algeco » installés sur la zone du Vert Galant. Quelle alimentation ? quel compteur ? voir pour demander que l'éclairage soit éteint la nuit.

→ M. LECOILLARD suggère d'installer des illuminations de Noël dans le Sequoia.

→ Mme MORIN demande à quelle date va être signée le compromis de vente pour les terrains.

→ Mme MORIN revient à nouveau sur la réduction de la vitesse sur l'A150.

→ Mme MORIN interroge M. le maire sur la programmation des badges de la salle polyvalente et sur le protocole d'occupation de la salle par l'association football le lundi soir (adultes ou enfants).

→ M. BRUNET signale que le nouveau site internet est en ligne.

→ M. LECAT rappelle qu'il était prévu d'organiser une réunion publique à mi-mandat. Après discussion entre les élus, il est décidé de programmer cette réunion courant avril/mai 2018.

→ M. COSNARD cite quelques dates à retenir :

- 9, 10, 16, 17 décembre 2017 de 17h à 19h : crèche dans l'église,
- 14 décembre 2017 à 19h15 : chorale dans l'église.

Il en profite pour adresser ses remerciements à M. LEMARIE, M. VORILHON, M. BLANCHARD pour l'aide apportée à l'installation de la crèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

M. TIRET remercie Mme MORIN d'avoir sollicité l'inscription à l'ordre du jour du projet LNP ainsi que Mme CORNET pour le travail accompli sur ce dossier.

M. TIRET demande à M. BRUNET de faire le nécessaire auprès de M. MARTIN, président de la CCICV, afin que le sujet LNP soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. M. BRUNET répond qu'il a déjà pris soin de formuler cette demande lors de la précédente séance.

M. TIRET attire l'attention des élus sur les malfaçons constatées sur la voirie béton de la zone du Vert Galant. M. BRUNET précise que la copropriété va demander à l'aménageur la réfection de cette chaussée ; ce point sera bien entendu vérifié en cas de reprise dans le domaine public communal.

La séance est levée à 21 h.